

Crédit cautionnement/garantire bancaire

Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

Objectif

Dans les échanges commerciaux, les parties contractantes souhaitent souvent une sûreté explicite, une garantie que la contrepartie respectera son engagement. Cela peut être par exemple le cas pour la conclusion d'un bail, pour l'obtention de certaines licences (par exemple de transport routier) ou à titre de garantie de la bonne exécution de certains travaux (par exemple la construction de routes).

Alternatives

Nantissement d'un compte d'épargne avec engagement de tiers en faveur du bénéficiaire chez BOPA (via snow) pour les montants < 25.000 €.

Dénomination

Ligne cautionnement.

Descriptif

Le crédit de cautionnement (ou garantie bancaire) est un engagement de la banque à couvrir l'éventuelle défaillance du client vis à vis de tiers. En cas de défaut, la banque s'engage à la demande de l'autre partie, de payer à concurrence du montant de la garantie. Dans la plupart des cas, c'est «sur première demande».

Montant

Minimum: 25.000 € par ligne (exception pour le Ministère Economique de Transport et le Lotto : minimum 5.000 € par ligne), pas de minimum par émission dans la ligne.

Maximum: indéterminé.

Durée

Ligne à durée indéterminée. Les émissions peuvent avoir des durées déterminées ou indéterminées.

Mode de remboursement

Vu qu'il n'y a pas de libération, il n'y a pas de remboursement. Si la banque doit exercer

la garantie, le montant libéré en faveur d'un tiers est mis à charge du client.

Garantie

Toutes les formes usuelles de garanties sont envisageables : garanties mobilières, hypothèque, mandat hypothécaire, droit de gage exploitation agricole, droit de gage fonds de commerce, cession de créance, codébition.

Frais de dossier

0,15% du montant autorisé (de la ligne totale de crédit), arrondi à la tranche de 25 € supérieure, avec un minimum de 250 € et un maximum de 1.200 €.

Frais de gestion

Commission d'utilisation annuelle: 1,25% du montant émis avec un minimum de 50 EUR.

Frais d'émission: 50 € pour une attestation standard, 125 € pour une attestation non-standard, avec texte spécifique.

Frais pour le dépôts des garanties: 2/1000 du montant déposé avec un minimum de 6 € (caisse de dépôts et consignation).

Frais d'appel : 125 EUR pour le paiement de la caution au bénéficiaire.

Remboursement anticipé

Pas d'application

Commission réservation

0,10% /mois, redévable 1 mois- fin du mois- après la signature de l'offre. Imputation trimestrielle sur le montant de la ligne.

Indemnité de non-utilisation

Pas d'application

Aides publiques aux PME

<http://www.aides-entreprises.be/>

Organisme de crédit

SA Crelan - Bd Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles - IBAN BE20 1039 9997 1856 - BIC NICABEBB - TVA BE 0205.764.318 - RPM Bruxelles - www.crelan.be.